



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 janvier 2010

### **En 2009, près d'une attestation de salaire sur deux est télédéclarée sur net-entreprises.fr**

Plébiscité par les entreprises depuis son ouverture en 2005, le service de télédéclarations de l'attestation de salaire proposé par l'Assurance Maladie sur le site net-entreprises.fr représente aujourd'hui plus de 44 % du total des attestations de salaire pour le versement des indemnités journalières (total estimé à 7,5 millions d'attestations en 2009).

Et cette télédéclaration a encore connu une forte augmentation en 2009 : +30 % soit plus de 3,3 millions d'attestations de salaire pour le versement des indemnités journalières sont faites à partir du site net entreprises.fr

Dans la période hivernale et de pandémie grippale où les arrêts de travail peuvent se multiplier, ce service proposé par net-entreprises.fr est un bon réflexe pour les employeurs qui leur permet ainsi d'assurer un traitement de leurs déclarations rapide et efficace.

Obligatoire pour tout arrêt de travail : maladie, maternité, paternité, accident du travail ou encore maladie professionnelle, l'attestation de salaire comme l'attestation de reprise du travail peuvent s'effectuer sur net-entreprises.fr. C'est sur la base de cette attestation que l'Assurance Maladie verse les indemnités journalières au salarié ou à l'employeur en cas de subrogation.

L'attestation de salaire en ligne offre plusieurs avantages aux entreprises :

- facilité et rapidité d'usage : l'attestation est transmise automatiquement vers la caisse de rattachement du salarié, sans avoir à rechercher l'organisme dont il dépend ;
- souplesse en cas d'erreur : possibilité à tout moment de rectifier l'attestation en cours de saisie ou bien d'adresser une attestation rectificative ;
- gratuit et sûr : pas de frais postaux et un accusé de réception envoyé ainsi qu'un compte-rendu pour toute attestation effectuée.

**En savoir + : [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)**

#### **> À PROPOS DE NET-ENTREPRISES.FR**

Proposé par l'ensemble des organismes de protection sociale aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés), net-entreprises.fr permet d'effectuer et de régler par internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, l'ensemble des déclarations sociales que doivent effectuer les entreprises, quelque soit leur régime de protection sociale (général, indépendant et agricole). La liste exhaustive est disponible sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr). **Adopté par plus d'1,7 million d'entreprises, le site a enregistré 14 millions de télédéclarations pour la seule année 2009.** Des chiffres qui confirment le rôle incontournable de net-entreprises.fr auprès des entreprises en matière de démarches administratives.

## CONTACTS PRESSE

---

### **net-entreprises.fr/GIP-MDS**

• **Alexandre Azar**

01 58 10 47 28

[alexandre.azar@gip-mds.fr](mailto:alexandre.azar@gip-mds.fr)

### **MCC**

• **Leslie Gallaire**

01 42 85 47 27 - 06 27 26 49 64

[leslie@ozinfos.com](mailto:leslie@ozinfos.com)

### **Assurance Maladie – Risques professionnels**

• **Marie-Eva Planchard**

01 72 60 22 88

[marie-eva.planchard@cnamts.fr](mailto:marie-eva.planchard@cnamts.fr)